



Assemblée générale

Distr. générale
19 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante dixième session

Point 134 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal de 2016-2017**

Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034

**Vingt-troisième rapport du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires sur le projet
de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034 (A/70/398). Lors de cet examen, il s'est entretenu avec le Secrétaire général adjoint à la gestion et d'autres représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui présenter des réponses écrites le 12 novembre 2015.

2. Le rapport du Secrétaire général est soumis en application de la section VII de la résolution 69/262, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui communiquer des informations complètes et à jour sur les modalités financières, les coûts financiers et les prévisions de dépenses exactes correspondant aux quatre formules viables présentées dans son précédent rapport (A/68/734). L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de s'assurer que les quatre formules ci-après étaient traitées sur un pied d'égalité : 1) la construction d'un bâtiment sur la pelouse nord, financée au moyen de contributions extraordinaires; 2) la construction d'un bâtiment sur la pelouse nord, sous réserve de possibilités de financement par des tiers; 3) un système de location-vente d'un bâtiment dénommé DC-5 qui serait construit par l'United Nations Development Corporation sur l'emplacement du terrain de jeux Robert Moses; 4) le statu quo ou la location d'espaces sur la base de baux commerciaux. L'Assemblée a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter, à la partie principale de sa soixante-dixième session, des



informations détaillées sur tous les aspects de la formule 3, qui semble tout à fait réaliste et sérieuse sous réserve de plus amples informations.

3. Dans la section VII de sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général de veiller à ce que le projet fasse l'objet à toutes les étapes de contrôles et d'audits rigoureux, d'aller plus avant dans l'analyse afin de disposer d'estimations fondées sur des statistiques au sujet des incidences de la stratégie de gestion souple de l'espace de travail sur les besoins en espaces de bureaux et, sans préjudice des décisions qu'elle pourra prendre quant au nouveau modèle de prestation de services centralisée, de l'informer des effets éventuels de la mise en service d'Umoja et du modèle sur les effectifs, les compétences et l'emplacement du personnel, tous éléments qui pourraient être déterminants pour la planification des futurs besoins en espaces de bureaux. L'Assemblée a aussi demandé des informations actualisées sur d'autres facteurs tels que la mise en œuvre de la stratégie de gestion souple de l'espace de travail et la nécessité de respecter l'intégrité architecturale du complexe de l'Organisation des Nations Unies et le projet d'origine du Bureau des architectes-conseils.

4. Un aperçu général de l'élaboration de diverses formules concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York a été proposé dans les rapports du Comité consultatif à ce sujet (voir A/68/798, par. 30 à 67, et A/67/788, par. 3 à 6).

II. Futurs besoins en locaux et initiatives de transformation du mode de fonctionnement

Besoins en locaux

5. Comme le montre le tableau 1 du rapport du Secrétaire général, l'effectif du personnel actuellement en poste à New York, hors institutions spécialisées et fonds et programmes, s'établit au total à 8 856 personnes. Le Secrétaire général indique aussi que 4 042 personnes doivent être affectées à des postes de travail situés dans des locaux n'appartenant pas à l'ONU. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'effectif total de 8 856 personnes comprenait 1 748 personnes (voir annexe 1) dont les postes étaient financés sur le budget-programme ou le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et qui avaient des fonctions d'ordre administratif susceptibles d'être affectées du fait des initiatives de transformation du Secrétaire général décrites plus loin.

6. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que l'évolution possible des effectifs en poste à New York cadrera avec trois scénarios allant d'une contraction annuelle de 0,5 % à une croissance annuelle de 1,1 %. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, si l'hypothèse d'une contraction de 0,5 % était retenue, le nombre de postes de travail nécessaires en dehors du complexe de l'ONU serait ramené à 3 242 en 2018 puis à 2 521 d'ici à 2034, cette prévision tenant compte de l'hypothèse selon laquelle la mise en service du dispositif de gestion souple de l'espace de travail se traduira par une contraction d'environ 800 postes de travail. Le Comité a été en outre informé que le Secrétaire général n'avait pas envisagé le scénario d'un recul de 1 % dans son rapport et n'avait pas fait le calcul correspondant. En réponse à une question, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général n'était pas en mesure pour le moment de déterminer les

incidences des projets de transformation du mode de fonctionnement et des divers facteurs intervenant dans les prévisions d'effectifs et leurs conséquences pour les futurs besoins en locaux à New York. **Le Comité est d'avis qu'un certain nombre d'autres scénarios d'évolution d'effectifs devraient également être envisagés lors de la prévision des futurs besoins en locaux, déterminés sur la base de calculs probants.**

7. Le Secrétaire général détaille aux paragraphes 26 à 31 de son rapport les besoins en locaux correspondant aux trois scénarios, notamment les surfaces brutes à prévoir pour les bureaux et les espaces auxiliaires ou d'appui, compte tenu des hypothèses d'évolution des effectifs en poste à New York (voir par. 17 ci-après).

8. Le Comité consultatif note que les besoins en locaux des institutions spécialisées et des fonds et programmes ayant leur siège à New York ont été inclus dans le calcul des besoins en locaux à long terme du Siège de l'ONU. Ayant demandé un supplément d'information, il a reçu une liste d'institutions spécialisées, de fonds et programmes et d'autres bureaux ayant des liens avec l'ONU qui avaient été inclus dans l'étude sur les besoins en locaux à long terme (voir annexe II); l'état des besoins recensés pour le seul Secrétariat (voir annexe III); et des informations sur les espaces de service et d'appui des locaux loués à des bailleurs privés par des institutions spécialisées et des fonds et programmes (voir annexe IV). Au vu de ces estimations, le Comité constate que la superficie totale des locaux à prévoir pourrait être réduite de 326 416 pieds carrés (environ 99 490 mètres carrés), sans compter l'ajustement des hypothèses relatives aux espaces autres que de bureaux, si les institutions spécialisées et les fonds et programmes n'étaient pas pris en compte dans le calcul des besoins en locaux à long terme du Siège. **Le Comité est d'avis que les scénarios des futurs besoins en locaux à long terme du Siège de l'Organisation des Nations Unies et les calculs correspondants devraient être clairement centrés sur les besoins des départements et des bureaux sans que soit pour autant exclue la possibilité d'accueillir des institutions spécialisées et des fonds et des programmes en fonction de la disponibilité des espaces.**

9. En réponse à une question, le Comité a été informé que le Secrétaire général n'avait pas l'intention de regrouper tout le personnel des Nations Unies en poste à New York dans un même bâtiment et que des discussions uniquement préliminaires avaient eu lieu avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui s'étaient tous déclarés disposés, en principe, à acquitter un loyer au tarif du marché comme locataires d'un immeuble appartenant à l'ONU mais ne voulaient pas assumer des coûts de construction. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que les institutions spécialisées et les fonds et programmes n'avaient pas pris d'engagements contraignants quant à leur éventuelle prise en location.

Initiatives de transformation du mode de fonctionnement

10. Le Secrétaire général envisage aux paragraphes 20 à 31 de son rapport différents scénarios d'évolution des effectifs pour le Siège au cours des 20 prochaines années, à la lumière notamment de la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja), de la mise en œuvre du dispositif de prestation de services centralisée et de l'évolution des mandats.

11. Le Comité consultatif note que la détermination des futurs besoins de l'Organisation en locaux est tributaire d'un certain nombre de projets parallèles de transformation du mode de fonctionnement, dont le progiciel de gestion intégré (Umoja), le dispositif de prestation de services centralisée, la stratégie informatique et communications, la stratégie globale d'appui aux missions, des initiatives concernant les ressources humaines telles que la mobilité du personnel et les Normes comptables internationales pour le secteur public. D'autres initiatives ont peut-être aussi une incidence sur les besoins en locaux, à savoir le plan-cadre d'équipement qui est sur le point de s'achever¹, le plan stratégique patrimonial, l'examen stratégique des biens immobiliers et l'introduction prévue du système de gestion souple de l'espace de travail². De plus, les décisions concernant l'évolution des mandats de l'Organisation continueront également à se répercuter sur les futurs besoins en locaux.

12. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a observé que les projets transformateurs n'étaient pas gérés sur la base d'une démarche commune et a recommandé que l'Administration améliore sa capacité de coordonner les projets de transformation en cours (voir A/70/5 (Vol. I), par. 198 et 199). Le Comité consultatif souscrit aux observations des commissaires aux comptes quant à la nécessité d'une approche plus harmonisée des initiatives de transformation à l'échelle de l'Organisation afin d'assurer des gains d'efficacité dans la gestion des ressources financières et humaines (voir A/70/380, par. 15 et 16) et souligne que cette démarche suppose aussi la coordination des besoins en espaces physiques au Siège.

13. Le Comité consultatif considère qu'il subsiste un nombre non négligeable d'incertitudes quant aux incidences des mesures de transformation du mode de fonctionnement de l'Organisation sur l'effectif du personnel en poste à New York et sur ses besoins en termes d'espaces de travail. Il estime par conséquent que les besoins réels en locaux sur le long terme ne pourront être évalués qu'une fois que les besoins en personnel et en autres ressources apparaitront clairement.

III. Scénarios actuels des besoins en locaux sur le long terme

14. Le Comité consultatif a étudié les divers aspects des quatre principales formules dans son rapport précédent sur la question (voir A/68/798, sect. III).

15. Aux paragraphes 48 à 103 de son rapport, le Secrétaire général présente divers aspects des quatre formules :

¹ Voir les observations du Comité consultatif dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement, dans lequel il rejoint le Comité des commissaires aux comptes pour considérer que le plan-cadre d'équipement est un projet qui se poursuit (A/70/441, sect. III).

² Voir également les plus récents rapports du Comité consultatif à ce sujet : A/70/7/Add.19 (Umoja); A/70/436 (dispositif de prestation de services centralisée); A/70/7/Add.18 (stratégie informatique et communications); A/69/874 (stratégie globale d'appui aux missions); A/70/441 (plan-cadre d'équipement); A/70/7/Add.8 (plan stratégique patrimonial); A/69/811 (examen stratégique des biens immobiliers); A/69/572 (mobilité) et A/69/810 (gestion souple de l'espace de travail).

a) Formule 1 : construction d'un bâtiment sur la pelouse nord, financée au moyen de contributions extraordinaires, et maintien de la location pour les immeubles DC-1 et DC-2;

b) Formule 2 : construction d'un bâtiment sur la pelouse nord, financée par des tiers, et maintien de la location pour les immeubles DC-1 et DC-2;

c) Formule 3 : Construction par la United Nations Development Corporation d'un bâtiment (DC-5) et maintien de la location pour les immeubles DC-1 et DC-2;

d) Formule 4 : maintien du statu quo (location des immeubles DC-1, DC-2 et d'autres immeubles aux conditions du marché immobilier, selon les besoins).

16. Ainsi que noté dans l'annexe III remise au Comité à sa demande, le scénario d'une croissance nulle des effectifs fondé sur l'hypothèse formulée par le Secrétaire général nécessiterait un espace d'une superficie brute d'approximativement un million de pieds carrés (environ 304 800 mètres carrés). Le Secrétaire général indique toutefois dans son rapport que la hauteur de tout nouvel immeuble construit sur la pelouse nord (formules 1 et 2) ne pourrait dépasser 275 pieds (environ 83 mètres) pour des raisons tenant à la préservation des bâtiments historiques et au plan original (voir également plus loin, par. 27 à 30), soit une surface constructible brute maximum de 535 000 pieds carrés (environ 163 000 mètres carrés), alors que la construction d'un bâtiment au sud du complexe (formule 3) devrait produire une surface brute de 929 499 pieds carrés (environ 283 300 mètres carrés) (voir également A/70/398, tableau 12). Le Comité note que le Secrétaire général propose pour les trois formules la même surface brute d'espaces autres que de bureaux (319 758 pieds carrés, ou environ 97 460 mètres carrés), soit 59 % de la superficie totale brute dans les formules 1 et 2, et 34 % dans la formule 3.

17. Au sujet des espaces autres que de bureaux, le Comité consultatif a été informé, en réponse à une question, que les espaces en question accueilleraient également d'autres aménagements tels que des cafétérias et des services de restauration et que le Secrétaire général estimait que les installations actuelles ne répondaient pas aux besoins à long terme de l'Organisation (voir annexe V). Le Comité note que, selon les renseignements supplémentaires qu'il a demandés et obtenus, les espaces autres que de bureaux diminueraient nettement, avec une superficie brute de 241 368 pieds carrés (environ 73 560 mètres carrés), si un scénario de croissance nulle (contraction de 1 500 postes) était retenu (voir annexe VI). **Le Comité note également que, si les espaces supplémentaires à prévoir pour les institutions spécialisées et les fonds et programmes étaient exclus de ces calculs, le besoin global en locaux serait réduit quelle que soit la formule considérée.**

18. En ce qui concerne un éventuel scénario de statu quo (formule 4) consistant à continuer à louer les bureaux occupés actuellement dans les immeubles DC-1 et DC-2, le Secrétaire général indique que le bail a été renégocié dans un avenant au memorandum d'accord en septembre 2015. Il est stipulé dans le bail modifié que la United Nations Development Corporation, société à but non lucratif d'intérêt public, honorera le bail pendant la durée de la construction, entre 2019 et 2021, d'un bâtiment dénommé DC-5 dont l'occupation est prévue pour 2022. Les baux des immeubles DC-1 et DC-2 expireront l'année suivante, en 2023, à la suite de quoi la United Nations Development Corporation vendra les deux immeubles ou les

refinancera (voir également A/70/398, par. 85 à 87). En réponse à une question, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat pouvait en principe demander un renouvellement de bail mais que le Secrétaire général n'avait pas l'intention de chercher un arrangement à long terme. Ayant demandé des précisions, il a également été informé qu'acheter les immeubles DC-1 DC-2 au lieu de continuer à louer ne serait pas une solution viable car les deux bâtiments nécessiteraient des travaux d'équipement considérables qui, selon le Secrétaire général, obligeraient à déménager le personnel ailleurs pour une durée prolongée.

19. Le Comité consultatif persiste à croire que, au vu des futures hypothèses de planification et des besoins en locaux correspondants, chacune des quatre formules mentionnées plus haut continue de présenter des avantages (voir également A/68/798, par. 78). **De plus, compte tenu des incertitudes mentionnées plus haut à la section II du fait de l'absence actuelle de données sur certaines mesures organisationnelles, le Comité est d'avis que les formules proposées antérieurement, notamment celle de la location d'espaces et d'achat de terrains dans d'autres quartiers, devraient être sérieusement étudiées.** À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà demandé s'il avait été envisagé de déplacer certains départements ou bureaux à une certaine distance du Siège, y compris dans d'autres districts (boroughs) de la ville de New York et dans la conurbation dite tri-state area, compte tenu de la nature de leur travail, et qu'on lui avait répondu que cette possibilité n'avait pas été évoquée (voir A/68/798, par. 61). **Le Comité consultatif répète que des efforts supplémentaires doivent être faits pour explorer plus avant toutes les options ou variantes des différentes formules, y compris celle qui consisterait à installer, le cas échéant, du personnel dans des espaces de bureaux situés à proximité des transports en commun.**

20. Ainsi que noté plus haut au paragraphe 6, le Comité consultatif rejoint le Secrétaire général pour considérer qu'il n'est pas possible actuellement de déterminer les incidences des diverses initiatives de l'Organisation sur les futurs besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York. Il est d'avis que, en l'absence d'une évaluation beaucoup plus claire de l'activité et des besoins en espaces correspondants au Siège, la viabilité à long terme et l'applicabilité des formules possibles ne peuvent pas être correctement évaluées pour l'instant. Il recommande donc que des formules supplémentaires concernant les besoins en locaux à long terme soient présentées sur la base d'autres scénarios circonstanciés fondés notamment sur les incidences des diverses mesures de transformation du mode de fonctionnement sur l'ensemble des besoins en locaux au Siège.

21. Dans le souci de ménager une certaine flexibilité organisationnelle en termes de besoins en locaux, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'explorer des solutions transitoires, y compris la possibilité de continuer à louer des espaces dans les immeubles DC-1 et DC-2 aux conditions les plus avantageuses possible.

IV. Financement et engagement de ressources

22. Dans les sections IV.A et IV.B de son rapport, le Secrétaire général présente plusieurs formules de financement dont : a) la construction d'un bâtiment sur la pelouse nord, à financer au moyen de contributions extraordinaires mises en

recouvrement auprès des États Membres, pour un coût approximatif de 3,00 milliards de dollars (formule 1) ou bien d'un prêt consenti aux conditions du marché ou par des États Membres, pour un coût approximatif de 3,45 milliards de dollars (formule 2); b) la construction par la United Nations Development Corporation (UNDC), dans le cadre d'un crédit-bail, d'un immeuble (dénommé DC5) situé au sud du complexe de l'Organisation, pour un montant approximatif de 2,65 milliards de dollars (option 3); c) la reconduction des baux actuels, pour un coût annuel de 56,59 millions de dollars au taux de 2014 (option 4). Le Comité consultatif avait déjà examiné dans le détail les questions relatives aux possibilités de financement des diverses options concernant les besoins en locaux à long terme (voir A/68/798, par. 43 à 67).

23. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait fait observer que l'éventuelle construction d'un nouvel immeuble financée par un tiers devait être étudiée plus avant (A/68/798, par. 67). Dans son rapport le plus récent, le Secrétaire général indique que l'une des formules de financement, concernant la construction d'un bâtiment sur la pelouse nord, prévoyait la possibilité de demander un prêt ou une garantie de prêt à un État Membre de l'Organisation; dans une note verbale datant de mai 2015, le Secrétariat avait sollicité auprès des États Membres une manifestation d'intérêt concernant l'apport d'une aide financière pour faire face aux besoins en locaux à long terme, mais n'avait reçu aucune réponse (voir A/70/398, par. 71, 72 et 76). Le Comité consultatif rappelle à ce propos les observations qu'il a faites au sujet du deuxième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, en notant que le Secrétaire général avait négocié avec le pays hôte les termes et conditions d'un prêt et que le Gouvernement considéré avait fait une offre de prêt à taux zéro, couvrant les travaux de construction et de réfection prévus dans le projet (voir A/70/7/Add.8, par. 59 à 64).

24. Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général, en même temps qu'il s'emploie à déterminer les besoins en locaux à long terme (voir plus haut, sect. III), et examine les considérations concrètes concernant les espaces de travail et les coûts connexes, le Secrétaire général devrait – en sa qualité de chef de l'Administration – étudier les formules possibles de financement d'un tel projet, sans préjudice des autres solutions, et adopter une démarche plus ciblée et plus formelle en vue de solliciter le pays hôte et d'autres États Membres.

Dépenses d'investissement

25. Le Secrétaire général indique, au paragraphe 37 de son rapport, qu'une fois le plan-cadre d'équipement achevé il sera possible d'aller simultanément de l'avant avec le plan stratégique patrimonial et certaines des formules envisagées dans le présent rapport, à condition que les mécanismes de financement en place n'exigent pas que l'Organisation engage des dépenses d'équipement majeures.

26. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 68/247 A (sect. V, par. 5), l'Assemblée générale a réaffirmé que le Secrétaire général devait faire en sorte que plusieurs grands projets d'équipement ne soient pas réalisés simultanément, afin qu'il ne faille pas les financer et les superviser tous en même temps. **Le Comité constate que, dans son étude des besoins en locaux à long terme du Siège, le Secrétaire général a surtout privilégié les aspects financiers**

du projet. Il souligne toutefois qu'il importe aussi de mettre au point, pour tout grand projet d'investissement désigné comme tel par l'Assemblée générale, une capacité de supervision organisationnelle appropriée.

V. Architecture et conception

27. Le Comité consultatif a examiné les questions relatives à l'intégrité architecturale du complexe du Siège de l'Organisation dans son précédent rapport (voir A/68/798, par. 27 à 29).

28. Aux paragraphes 32 à 35 du rapport à l'examen, le Secrétaire général traite de ces questions en indiquant qu'il importait, comme l'Assemblée générale l'avait fait valoir à la section VII de sa résolution 69/262, de respecter l'intégrité architecturale du complexe et le projet d'origine du Bureau des architectes-conseils lors de l'examen des besoins en locaux à long terme du Siège. Pour le Secrétaire général, cette intégrité architecturale était incarnée par le « croquis n° 32 » présenté en 1946 dans l'une des propositions avancées à l'époque (voir A/70/398, fig. I).

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général interpréterait la demande faite par l'Assemblée à la section III de sa résolution 67/254 comme signifiant que la hauteur envisagée à l'origine serait respectée (voir le paragraphe 30 ci-dessous). Il note cependant que des aménagements ont été apportés dans l'étude technique visée plus haut, puisque la hauteur du principal immeuble du Siège s'établirait précisément à 505 pieds (soit 154 mètres), tandis que celle de l'immeuble adjacent initialement prévu mais non construit par la suite aurait été de plus ou moins 275 pieds (84 mètres)³.

30. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/254 (sect. III, par. 4), l'Assemblée générale a souligné l'importance historique et architecturale du complexe du Siège de l'Organisation à New York, sans préjudice de sa faculté d'examiner toutes les formules possibles pour répondre aux besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York sur le long terme. Tenant compte des incertitudes opérationnelles évoquées plus haut en ce qui concerne l'aboutissement des projets de réforme des modes de fonctionnement en cours dans l'Organisation, le Comité estime qu'il conviendra d'examiner comme il se doit toutes les questions de conception architecturale, y compris celle du projet architectural d'origine du Siège, dès lors que les besoins effectifs concernant l'espace physique auront été déterminés. Au cas où l'on estimerait nécessaire de construire un nouvel immeuble à l'avenir, le Comité compte que le Secrétaire général veillera à ce que le concours d'architecture international qui sera organisé à cet effet permette d'assurer la diversité des participants en termes d'origine géographique et de représentation des deux sexes, et de retenir une solution propre à préserver l'héritage historique du complexe tout en répondant aux besoins futurs de l'Organisation.**

³ Sur sa demande, le Comité consultatif a reçu communication des incidences qu'aurait l'ajout de cinq étages à un immeuble de 275 pieds de hauteur construit sur la pelouse nord (voir annexe VII).

VI. Audit et contrôle

31. À la section VII de sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le projet fasse l'objet à toutes ses étapes de contrôles et d'audits rigoureux. Le Comité consultatif relève que les questions de contrôle ne sont pas abordées dans le rapport à l'examen. Il a toutefois été informé, en réponse à ses demandes de renseignement, que le Département de la gestion avait organisé une première réunion avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en octobre 2015 pour expliquer les quatre grandes formules à l'examen, en vue de faciliter la planification des futures activités d'audit et ressources nécessaires. Il a été informé également que le BSCI s'était déclaré disposé à fournir les services d'audit voulus et qu'il inscrirait cette activité à son programme de travail dès que l'Assemblée aurait pris sa décision.

32. Le Comité consultatif félicite le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de contacter le Bureau des services de contrôle interne en vue de mettre en train les activités de contrôle et d'audit demandées par l'Assemblée générale dans la résolution 69/262. Il rappelle également qu'il est bon que le Comité des commissaires aux comptes puisse intervenir dès les premiers stades de tout grand projet d'investissement et compte faire appel aux compétences des membres dudit Comité le moment venu.

VII. Conclusion et recommandations

33. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet des besoins en locaux du Siège de l'Organisation pour la période 2015-2034, qui sont énoncées au paragraphe 120 du rapport du Secrétaire général (A/70/398), sont les suivantes :

- a) Prendre note du rapport du Secrétaire général;
- b) Prier le Secrétaire général d'élaborer plus avant la proposition de la United Nations Development Corporation qui constitue une option tout à fait réaliste et sérieuse;
- c) Autoriser le Secrétaire général à prendre les prochaines mesures nécessaires, sans préjudice des décisions qu'elle pourra adopter;
- d) Approuver la création de trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une période de 18 mois;
- e) Ouvrir pour l'exercice biennal 2016-2017, au titre du chapitre 29D (Services centraux d'appui), un crédit de 2 515 400 dollars s'ajoutant à celui prévu dans le projet de budget-programme pour le même exercice, et devant être imputé sur le fonds de réserve;
- f) Prier le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur l'état d'avancement du projet à sa soixante et onzième session.

34. En ce qui concerne les décisions que l'Assemblée générale doit prendre, le Comité consultatif recommande, toutefois, ce qui suit.

35. Compte tenu des observations et recommandations qu'il a faites dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée

générale de prier le Secrétaire général d'évaluer l'incidence que les projets de réforme en cours des modes de fonctionnement de l'Organisation pourront avoir sur les besoins en locaux du Siège et de mettre au point les options qui permettront le mieux de satisfaire ces besoins sur le long terme, en les assortissant de formules de financement, de sorte à garantir les intérêts opérationnels et financiers de l'Organisation, en traitant toutes les solutions sur un pied d'égalité et en mettant au point de nouvelles options qui seront présentées à l'Assemblée au moment opportun.

36. En conséquence de quoi, le Comité consultatif recommande pour l'heure d'entreprendre à l'aide des ressources existantes tous travaux relatifs aux besoins en locaux à long terme du Siège de l'Organisation, et se prononce contre l'allocation, par imputation sur le fonds de réserve ou d'autres mécanismes de financement, du montant supplémentaire de 2 515 400 dollars demandé pour couvrir trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) durant l'exercice biennal 2016-2017.

37. Sous réserve des observations et recommandations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.

Annexe I

Répartition indicative des fonctionnaires entrant dans la catégorie
personnel administratif et en poste à New York

A. Budget ordinaire

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et des catégories apparentées						Total		
	VSG	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Services de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national		Corps de métier	Total partiel
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble																			
2014-2015	1	1	1	5	7	8	9	5	2	39	5	36						41	80
2016-2017	1	1	1	5	7	8	9	5	2	39	5	36						41	80
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences																			
2014-2015					1	1	2		1	5	3	13						16	21
2016-2017					1	2	3		2	8	4	38						42	50
3 Affaires politiques																			
2014-2015					1		2		1	4	2	8						10	14
2016-2017					1		2		1	4	2	8						10	14
4 Désarmement																			
2014-2015						1				1	2	1						3	4
2016-2017						1				1	2	1						3	4
5 Opérations de maintien de la paix																			
2014-2015							1			1								–	1
2016-2017							1			1								–	1
8 Affaires juridiques																			
2014-2015						1	1			2		4						4	6
2016-2017						1	1			2		4						4	6
9 Affaires économiques et sociales																			
2014-2015					1	2	2	1		6	2	7						9	15
2016-2017					1	2	2	1		6	2	7						9	15

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et des catégories apparentées								Total
	VSG	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Services de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Corps de métier	Total partiel	
17 ONU-Femmes																			
2014-2015								2		2		1						1	3
2016-2017								2		2		1						1	3
27 Aide humanitaire																			
2014-2015						1				1	1	2						3	4
2016-2017						1				1	1	2						3	4
28 Information																			
2014-2015				1	1	1	3	1	7	1	15							16	23
2016-2017				1	1	1	3	1	7	1	17							18	25
29 Services de gestion et d'appui																			
2014-2015		1	4	11	24	57	81	84	38	300	46	379					97	522	822
2016-2017		1	4	12	24	55	76	82	38	292	46	373					97	516	808
30 Contrôle interne																			
2014-2015						1	1	1		3	1	4						5	8
2016-2017						1	1	1		3	1	3						4	7
34 Sûreté et sécurité																			
2014-2015				1	2	3			1	7	2	7						9	16
2016-2017				1	2	3			1	7	2	7						9	16
Total																			
2014-2015	1	2	5	16	36	75	103	96	44	378	65	477	-	-	-	-	97	639	1017
2016-2017	1	2	5	17	36	74	99	94	45	373	66	497	-	-	-	-	97	660	1033

B. Budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées							Total
	VSG/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1 ^{re} classe	Autres classes	Services de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Total partiel	
Département des opérations de maintien de la paix																	
2014/15				1	1	1	2	1	6	1	9					10	16
2015/16				1	1	2	2	1	7	1	9					10	17
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine																	
2014/15									–							–	–
2015/16									–							–	–
Département de l'appui aux missions																	
2014/15			3	10	36	92	120	4	265	18	146					164	429
2015/16			3	9	36	92	120	4	264	18	146					164	428
Département de la gestion																	
2014/15			1	3	13	74	74	14	179	9	94					103	282
2015/16			1	3	12	75	74	14	179	10	93					103	282
Bureau des services de contrôle interne																	
2014/15								1	1		3					3	4
2015/16								1	1		3					3	4
Cabinet du Secrétaire général																	
2014/15									–							–	–
2015/16									–							–	–
Administration de la justice																	
2014/15									–							–	–
2015/16									–							–	–
Bureau de la déontologie																	
2014/15									–							–	–
2015/16									–							–	–
Bureau des affaires juridiques																	
2014/15									–							–	–
2015/16									–							–	–

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées							Total
	VSG/SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel 1 ^{re} classe	Autres classes	Services de sécurité	Agents locaux	Service mobile	Administrateurs recrutés sur le plan national	Total partiel		
Département de l'information																	
2014/15									–							–	
2015/16									–							–	
Département de la sûreté et de la sécurité																	
2014/15									–							–	
2015/16									–							–	
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires																	
2014/15									–							–	
2015/16									–							–	
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme																	
2014/15									–							–	
2015/16									–							–	
Total																	
2014/15	–	–	4	14	50	167	197	19	451	28	252	–	–	–	–	280	731
2015/16	–	–	4	13	49	169	197	19	451	29	251	–	–	–	–	280	731

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; VSG : Vice-Secrétaire général;.

Annexe II

**Autres bureaux, y compris les institutions spécialisées,
les fonds et les programmes, concernés par l'étude
de 2015 des besoins en locaux sur le long terme**

<i>Bureau</i>	<i>Effectif (2015)</i>
Président de l'Assemblée générale (entrant)	4
Président du Conseil économique et social	3
Syndicat du personnel de l'Organisation des Nations Unies	8
Cercle féminin des Nations Unies	8
Association des anciens fonctionnaires internationaux	7
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	1
École internationale des Nations Unies	3
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	6
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies	15
Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies	6
Agence internationale de l'énergie atomique	4
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	13
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	5
Fonds international de développement agricole	2
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	7
Autorité internationale des fonds marins	4
Organisation internationale de police criminelle	12
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	6
Bureau des Nations Unies pour les partenariats	28
Programme des Nations Unies pour l'environnement	21
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	17
Commission de la fonction publique internationale	50
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	4
Université des Nations Unies	6
Groupe des 77	6
Comité d'accueil pour les délégations auprès des Nations Unies	4
Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies	2
Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies	2
Sommet mondial sur l'action humanitaire (Bureau de la coordination des affaires humanitaires)	31
Forum international des femmes	9

<i>Bureau</i>	<i>Effectif (2015)</i>
Association internationale des Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies	2
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	5
Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales	7
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	5
Union internationale des télécommunications	2
Pacte mondial des Nations Unies	25
Total	340

Annexe III

Superficie devant excéder la capacité actuelle du complexe de l'Organisation en 2020

A. Estimation de la superficie totale qui devrait excéder la capacité actuelle du complexe de l'Organisation en 2020 (A/70/398, tableau 4)

(Superficie brute, en pieds carrés)

<i>Évolution de l'effectif</i>	<i>Espaces de bureau : Secrétariat et autres bureaux</i>	<i>Espaces de bureau : Secrétariat, autres bureaux et fonds et programmes</i>	<i>Espaces d'appui et autres espaces</i>	<i>Espace total : Secrétariat, autres bureaux et fonds et programmes</i>
Croissance nulle	544 656	763 056	319 758	1 082 814
Augmentation de 1,1 %	619 653	838 053	319 758	1 157 811
Diminution de 0,5 %	511 640	730 040	319 758	1 049 798

B. Estimation de la superficie qui devrait excéder la capacité actuelle du complexe de l'Organisation en 2020, hors organismes, fonds et programmes (informations communiquées à la demande du Comité consultatif)

(Superficie brute, en pieds carrés)

<i>Évolution de l'effectif</i>	<i>Secrétariat et autres bureaux</i>	<i>Espaces communs</i>	<i>Espace total : Secrétariat et autres bureaux</i>
Croissance nulle	544 656	319 758	864 414
Augmentation de 1,1 %	619 653	319 758	939 411
Diminution de 0,5 %	511 640	319 758	831 398

Annexe IV

Espaces d'appui et autres espaces du Siège de l'Organisation des Nations Unies (New York) hébergés dans des locaux loués en 2015

(Superficie brute, en pieds carrés)

<i>Locaux</i>	<i>Salles de réunion</i>	<i>Espaces d'appui et autres espaces</i>	<i>Espace total</i>
Albano	3 776	2 423	6 198
Court Square Place	3 689	4 985	8 674
DC-1	14 148	18 440	32 589
DC-2	21 100	17 465	38 566
Daily News	3 083	219	3 302
Immeuble FF	7 679	3 731	11 410
Innovation	8 249	591	8 840
	61 724	47 853	109 577
Autres fonctions d'appui actuellement ou auparavant hébergées dans la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et le bâtiment de l'annexe sud : bibliothèque, salles de réunion et cafétéria			134 175
Total (comparaison avec le tableau 5 du document A/70/398)			243 752

Annexe V

Vue d'ensemble des services de restauration proposés actuellement (informations communiquées par le Secrétariat)

1. Les services de restauration proposés actuellement présentent les inconvénients suivants compte tenu des besoins à long terme de l'Organisation :

a) Située près du Restaurant des délégués, au quatrième étage du bâtiment des conférences, la cafétéria provisoire occupe un espace qui pourrait autrement être utilisé par les représentants ou d'autres usagers pour des manifestations spéciales, des déjeuners de travail, etc. Sa capacité totale est de 244 places, contre 632 pour l'ancienne cafétéria. La cuisine n'est pas adaptée : elle doit servir à la fois au Restaurant des délégués et aux manifestations spéciales. Il était prévu que la cuisine principale, qui se trouve dans le bâtiment de l'annexe sud, soit rénovée pour servir à la cafétéria;

b) Situé au sous-sol du bâtiment du Secrétariat, l'espace provisoire de vente à emporter n'est pas équipé de cuisine. La nourriture doit donc être préparée dans celle du quatrième étage, jugée peu adaptée pour le long terme. Il faudrait disposer d'un espace pour confectionner les produits à emporter. Auparavant, l'essentiel des produits destinés à la cafétéria principale étaient grillés, cuits (les pizzas, par exemple) ou préparés (le buffet, par exemple) sur place. Actuellement, les espaces de restauration débitent chaque jour environ 1 000 sandwiches et salades préparés à l'avance. Par ailleurs, il n'y a pas de lumière naturelle ni de fenêtres dans la petite salle de restaurant, qui est donc davantage adaptée à un service de restauration à emporter;

c) Situé dans le hall d'entrée du bâtiment du Secrétariat, le café provisoire est bien situé pour les services qu'il propose, mais il occupe un espace que les architectes chargés de la préservation du patrimoine historique dans le cadre de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement ont classé comme zone à préserver en priorité. Il s'agit en effet de l'entrée principale de l'ONU pour les visiteurs importants comme pour son personnel. Par conséquent, il importe de préserver sa conception iconique, caractérisée par le sol en granito et les colonnes en forme de chevrons imaginées par Oscar Niemeyer, l'un des membres les plus influents du Bureau des architectes-conseil, et d'utiliser cet espace aux fins pour lesquelles il a été conçu.

2. On trouvera dans le tableau ci-après un comparatif des services de restauration proposés avant et après la fermeture des espaces de restauration du bâtiment de l'annexe sud.

<i>Service</i>	<i>Emplacement (bâtiment/étage)</i>	<i>Superficie totale (en pieds carrés)</i>	<i>Capacité d'accueil (nombre de personnes)</i>
Cafétéria principale			
Cafétéria principale et cuisine	Bâtiment de l'annexe sud, rez-de-chaussée et premier sous-sol	20 214	632
Nouveaux cafés			
Riverview Café/retrait des commandes en ligne ^a	Bâtiment des conférences, quatrième étage	Partie intégrante du Restaurant des délégués	244
Lobby Café/retrait des commandes en ligne	Bâtiment du Secrétariat, rez-de-chaussée	1 466	48
Café de la Paix	Bâtiment du Secrétariat, premier sous-sol	2 081	84
Total			376

^a Assure également des services de restauration le soir et le week-end.

3. Les services de restauration provisoires, qui ne suffisent déjà pas aux quelque 4 800 fonctionnaires travaillant actuellement dans le complexe, seront encore moins adaptés une fois que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail auront été mises en œuvre et que le bâtiment du Secrétariat accueillera 800 fonctionnaires de plus. Par ailleurs, les services actuellement en place sont très insuffisants pour faire face aux pics que connaît la demande lors des grandes réunions qui se tiennent régulièrement à l'ONU (et pour lesquelles les services auparavant proposés dans le bâtiment de l'annexe sud étaient eux aussi inadaptés). Enfin, ces services ne permettent guère aux prestataires d'organiser des activités lucratives en plus des services habituels qu'ils assurent. La perspective de ces activités a toujours attiré des prestataires de qualité, qui pouvaient ainsi rentabiliser plus facilement les services ordinaires, ce qui permettait au personnel et aux représentants de continuer d'en bénéficier.

Annexe VI

Estimation de la superficie nécessaire aux espaces destinés au personnel ou aux espaces d'appui et autres espaces, pour différents effectifs

(Superficie brute, en pieds carrés)

A. Estimation de la superficie nécessaire en 2020, d'après la présente étude, compte tenu d'un effectif réduit de 500, 1 000 et 1 500 personnes (tableau 4 modifié du document A/70/398)

<i>Évolution de l'effectif</i>	<i>Secrétariat et autres bureaux</i>	<i>Secrétariat, autres bureaux et fonds et programmes</i>	<i>Espaces d'appui et autres espaces</i>	<i>Espace total</i>
Croissance nulle (A/70/398, tableau 4)	544 656	763 056	319 758	1 082 814
Croissance nulle (effectif réduit de 500 personnes)	460 656	679 056	293 628	972 684
Croissance nulle (effectif réduit de 1 000 personnes)	376 656	595 056	267 498	862 554
Croissance nulle (effectif réduit de 1 500 personnes)	292 656	511 056	241 368	752 424

B. Superficie nécessaire aux espaces d'appui et autres espaces, compte tenu d'une réduction de l'effectif de 500 personnes (tableau 5 modifié du document A/70/398)

<i>Espaces d'appui et autres espaces pour chacune des formules (locaux appartenant à l'ONU ou loués par elle)</i>	<i>Formules 1 et 2</i>	<i>Formule 3</i>	<i>Formule 4</i>
	<i>Bâtiment de la pelouse nord</i>	<i>DC-5^a</i>	<i>Statu quo</i>
Superficie nécessaire	262 793	293 628	216 729
Superficie disponible	163 392	270 888	–
Superficie restant à louer	99 401	22 740	216 729

C. Superficie nécessaire aux espaces d'appui et autres espaces, compte tenu d'une réduction de l'effectif de 1 000 personnes (tableau 5 modifié du document A/70/398)

<i>Espaces d'appui et autres espaces pour chacune des formules (locaux appartenant à l'ONU ou loués par elle)</i>	<i>Formules 1 et 2</i>	<i>Formule 3</i>	<i>Formule 4</i>
	<i>Bâtiment de la pelouse nord</i>	<i>DC-5^a</i>	<i>Statu quo</i>
Superficie nécessaire	242 286	267 498	204 621
Superficie disponible	163 392	270 888	–
Superficie restant à louer	78 894	–	204 621

D. Superficie nécessaire des espaces d'appui et autres espaces, compte tenu d'une réduction de l'effectif de 1 500 personnes (tableau 5 modifié du document A/70/398)

<i>Espaces d'appui et autres espaces pour chacune des formules (locaux appartenant à l'ONU ou loués par elle)</i>	<i>Formules 1 et 2</i>	<i>Formule 3</i>	<i>Formule 4</i>
	<i>Bâtiment de la pelouse nord</i>	<i>DC-5^a</i>	<i>Statu quo</i>
Superficie nécessaire	221 778	241 368	192 514
Superficie disponible	163 392	270 888	–
Superficie restant à louer	58 386	–	192 514

^a Nouveau bâtiment, qui serait construit sur le terrain de jeu Robert Moses dans le cadre d'un contrat de location avec option d'achat conclu par la United Nations Development Corporation.

Annexe VII

Incidences financières de l'ajout de cinq étages à l'immeuble de 275 pieds de hauteur de la pelouse nord

1. Le bâtiment de la pelouse nord (formules 1 et 2) fait 275 pieds de hauteur et compte 18 étages et un sous-sol.

2. L'ajout de cinq étages à ce bâtiment se traduirait par une augmentation ponctuelle du coût du chantier, par une hausse des coûts d'exploitation de l'immeuble et par une baisse des dépenses au titre de la location de locaux. Sur les 50 années sur lesquelles porte l'analyse financière, la baisse globale des coûts en valeur actuelle nette serait la suivante, compte tenu d'une absence de croissance de l'effectif et pour le Secrétariat seulement :

(En millions de dollars des États-Unis)

Formule 1 (voir A/70/398)	3 005
Formule 1 (avec cinq étages supplémentaires)	2 678
Différence	(327)^a

^a Différence entre a) l'augmentation ponctuelle de 222 millions de dollars du coût du chantier et des coûts d'exploitation du nouvel immeuble et b) la baisse de 549 millions de dollars des dépenses au titre de la location de locaux.

Formule 2 (voir A/70/398)	3 451
Formule 2 (avec cinq étages supplémentaires)	3 159
Différence	(292)^b

^b Différence entre a) l'augmentation ponctuelle de 315 millions de dollars du coût du chantier et des coûts d'exploitation du nouvel immeuble et b) la baisse de 607 millions de dollars des dépenses au titre de la location de locaux.